# LA LEVÉE DE CORPS

**Dr S LAIMOUCHE**

**Maitre-assistante**

**Service de médecine légale**

**CHU Alger Centre Mustapha Bacha**

# Introduction

- **La découverte d’un cadavre déclenche toujours l’action du parquet.**

- **Art 62 du CPPA**

**« en cas de découverte d’un cadavre, qu’il s’agisse ou non d’une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l’officier de police judiciaire qui en est avisé, informe immédiatement le procureur de la république, se transporte sans délai sur les lieux et procède aux premières constatations,**

**Le procureur de la république se rend sur place s'il le juge nécessaire et se fait assister de personnes capables d'apprécier la nature des circonstances du décès.il peut toute fois, déléguer aux mêmes fins un officier de police judiciaire de son choix**

**Les personnes ainsi appelées prêtent, par écrit, serment de donner leur avis en leur honneur et conscience**

**Le procureur de la république peut aussi requérir informations pour rechercher les causes de la mort »**

- **La levée de corps est une mission médico-légale, qui peut être confiée à tous praticiens, sur réquisition de l'autorité judiciaire, dans le cas de mort violente ou suspecte**
- **La levée de corps: enlèvement du cadavre de la maison mortuaire (sens strict)**
- **Sur le plan médico-légal: elle consiste en une description soigneuse de l'état du cadavre sur place et en place**
- **Initialement, elle se limitait à l'examen externe du cadavre**
- **les progrès de la criminalistique → importance des preuves et données recueillies ou trouvés sur les lieux**

- **Le médecin doit répondre aux questions suivantes**

  1. **Quelle est la cause du décès et quels sont les mécanismes aboutissant à celui-ci?**
  2. **Quel est le délai post-mortem?**
  3. **Quelle est l'identité de la personne décédée?**

- **L'ensemble des constatations permet une orientation utile de l'enquête.**

# Les étapes de la levée de corps:

## A. Examen des lieux/constatations sur les lieux

- Elle est systématique
- Effectuée par les OPJ et des techniciens de police scientifiques
- Fixer l'état des lieux, de rechercher, préserver et prélever tous indices, traces ou taches (établir un inventaire des objets, taches et traces)
- Le médecin assiste ces intervenants, tout en examinant les lieux, identifier les traces biologiques ou suspectes et orienter leurs prélèvements
- Doit veiller à ne pas perturber ou souiller les lieux (dépôt d'empreintes digitales, empreintes génétiques, ramassage de douilles, d'armes ….)

- **Cette étape consiste en:**

  **→ la recherche de modifications et désordre de l'état des lieux**

  **→Photographies des lieux**

  **→Levée de plan/un croquis coté et description des lieux**

- **Son efficacité est fonction du respect de l'état des lieux, de la rapidité d'intervention**


GENDARMERIE NATIONALE
ZONE INTERDITE

## B. Examen du cadavre

- Le seul aspect extérieur du corps peut permettre d'indiquer la forme médico-légale de la mort, ses causes probables
- Et s'aidant du contexte, d'établir les circonstances qui l'ont précédées, entourées ou suivies
- Le corps est examiné en place
- On note la posture, l'aspect, l'habillement …
- les vêtements sont énumérés, décrits méthodiquement (éléments d'identifications), relever toute tache déchirures, perforation …

- **L’examen doit être complet et comporter:**

**→ une recherche et une description précise des phénomènes cadavérique (lividités, rigidité)**

**→Prise de la température extérieure et corporelle**

**→Rechercher les traces de violence (utiliser des schémas corporels et effecteur un relevé précis)**

**→Des prélèvements peuvent être effectués (violences sexuelles, humeur vitrée …)**



## C. les prélèvements

- **Souvent nécessaire**
- **Les substances obtenues par grattage ou prise à la pince (grains de poudre, cheveux, poils …) sont introduites dans des tubes en verre ou flacons (emballages adaptés)**
- **Les taches et les traces qui ne peuvent être prélevé, sont préservés sur place et en place**
- **Il peut être utile de prélever sur le cadavre du sang, cheveux, empreintes …**

- **Chaque emballage doit comporter la date, l'heure, la localisation précise, la description du prélèvement, la référence complète et nom du collecteur**

- **La quantité des échantillons doit être suffisantes (penser à des échantillons témoins)**

- **Tous ces prélèvements doivent être mis sous scellés.**

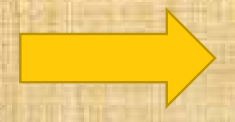
# Procédure pratique de la levée de corps: principaux intervenants et leur rôle

## A. Les premiers témoins/les services d'urgences :

- **Si décès non déterminé formellement, les premiers témoins**
  - **⇒ Appellent les services de secours**
- **Cas contraire ⇒ Contactent les autorités judiciaires**

**Les services de secours (éléments de la protection civile/SAMU) doivent :**

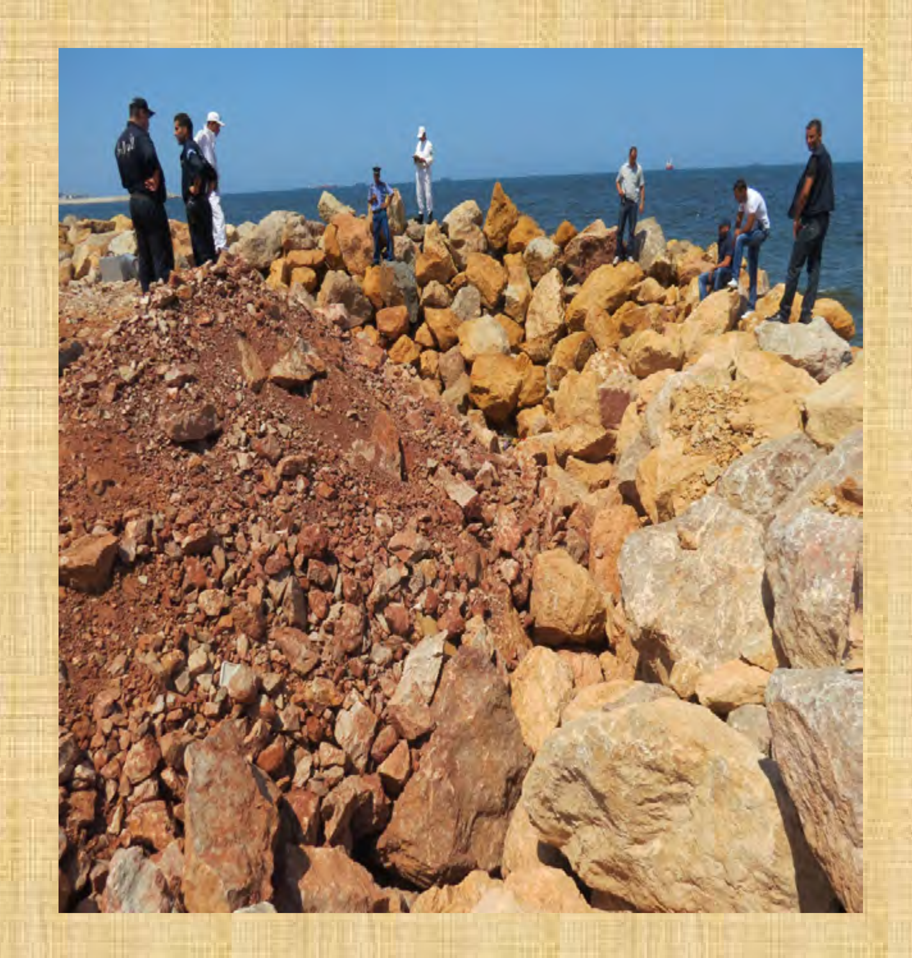
- **Apprécier l'aspect général de la scène/des lieux**
- **Mettre des gants**
- **N'intervenir sur le « Patient » que si cela est médicalement justifié: ne réaliser que les gestes de réanimation nécessaires et indispensables à une ressuscitation**
- **Respecter les lieux, ne rien déplacer inutilement, signaler tous bris d'objet ou autres faits**



**ATTENDRE LES ENQUÊTEURS**

## B. Les services de police:

- **Matérialisent leur chemins d'accès**
- **Vérifient la réalité des faits,**
- **délimitent les zones à interdire (gel des lieux)**



- **L’enquêteur, à son arrivée sur les lieux :**
  - **Joue un rôle primordial dans la conservation des traces et l’éventuel succès de l'enquête**
  - **Il protège les indices physiques laissées par le criminel, évite toute destruction, ou modification, voire un rajout de traces supplémentaires**
  - **Fait appel au médecin de première ligne : habituellement, c’est un médecin généraliste n’ayant que peu d’expérience ou de formation dans le domaine médico-légal**

- **Le médecin de première ligne doit apporter son concours à la justice et doit répondre aux questions suivantes:**
  - **quelle est la cause de décès, et quels sont les mécanismes aboutissant à celui-ci?**
  - **Quel est son mode?**
    - → **Éléments orientant vers <u>la mort naturelle</u>**
    - → **Éléments de suspicion, orientant vers une <u>mort violente</u> (visibles sur les lieux, recueillis à l'inspection du corps)**

**Devant tout signe orientant vers une mort violente, le médecin de première ligne se doit d'arrêter ses investigations et demander le passage du médecin légiste**

- **Ce médecin aura un rôle majeur en étant celui qui déclenchera l'enquête par la notification de l'obstacle médico-légal**

- **Décision délicate, souvent prise sur les lieux, dans de mauvaises conditions techniques et parfois sous des pressions contradictoires**

- **Le certificat médical de constat de décès matérialise le début de l'enquête et doit être remis à l'autorité judiciaire**

# 3. Les techniciens de police scientifique, accompagnés du médecin légiste

❖**Les techniciens de police scientifiques:**

- **Doivent fixer l'état des lieux, rechercher, préserver et prélever tous indices, traces ou taches (établir un inventaire des objets, taches et traces)**

- **Doivent Tout photographier**



## Le médecin légiste:

- **Respecte rigoureusement les consignes de délimitations du périmètre de sécurité, les zones de pénétration et de sortie**
- **Doit être ganté, si possible masqué, revêtu d'une combinaison complète avec bonnet et couvre chaussure**
- **Observe avec les techniciens de police scientifique le lieux et notifie les éventuels prélèvements à réaliser**
- **Prend la température ambiante (thermomètre thermocouple)**

- **Observe :**

  →**Les taches de sang, en définir l'importance**
  →**Les éclaboussures de sang sur les murs ou autre surface**
  →**En définir l'ancienneté, le mécanisme**
  →**Les objet ayant pu servir à l'accomplissement de l'acte**
  →**Traces de pas …**

- **S'informe des gestes accompli avant son arrivée**

- **Recueil toutes informations susceptibles de l'aider à déterminer le délai post-mortem**

- **Procède à l'examen externe du cadavre (après discussion avec les techniciens de scène de crime, réalisation des prélèvements indispensables et prises de photos )**

**→Décrire la position du corps**

**→Décrire et examiner les vêtements (les manipuler prudemment pour éviter la perte des indices)**

**→Rechercher et observer les phénomènes cadavériques**

**→Rechercher et noter sur un schéma les traces de violences constatées**

**→Prendre la température corporelle centrale (la température rectale- après vérification de l'existence ou pas de violences sexuelles)**

**→Effectuer les prélèvements d'indice ou d'élément pouvant être contaminés ou perdus lors du déplacement du corps**

**→Protéger les mains, dans des sacs en papier Kraft, avant le transfert du corps vers la salle d'autopsie**

# Rédaction du rapport de la levée de corps et du certificat médical de constat de décès

- **Au terme de son examen, le médecin complète son formulaire d'examen et remplit le certificat médical de constat de décès**

- **Article 78 du CEC**

**« aucune inhumation n'est faite sans autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil; celui-ci ne peut la délivrer que sur production d'un certificat établi par le médecin …. »**

Les principes de forme :

- Identification du médecin ;
- Identification de l'organisme requérant ;
- La date, l'heure et le lieu de l'examen ;
- Il doit être lisible, clair, en utilisant des termes médico-légaux compréhensibles ;
- Réponses aux questions posées par l'autorité requérante.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé et de la Population
et de la reforme hospitalière

# CERTIFICAT MEDICAL DE CONSTAT DE DECES

Remplie par le Médecin et adressé au SEMEP. DSP et INSP

Commune de décès ............................ Wilaya de Décès ............................
Nom .............................. Prénom ............................ Sexe ................
Date et lieu de naissance .......................................... Age ........... en années
(si enfant de moins de 1 an. précisez l'âge en mois, si moins d'1 mois, préciser l'âge en jours )
Lieu de résidence (commune et wilaya ) ..................................................
Fils de ........................................... et de ..........................................
Lieu de décès :
Domicile ☐ Structure de santé publique ☐
Structure de santé privée ☐ Voie publique ☐
Autre ( à préciser ) ..............................................................................

Réservé à la Commune N° : ....................
N° d'ordre d'acte de décès inscrit sur le registre des actes de l'état civil
Ce N° doit être reproduit sur le certificat médical de la cause de décès

Le ~~Directeur~~ docteur en médecine
Soussigné, certifie que la
Mort de la personne
Désignée ci-contre, survenue
le ............... à ..............h
Est réelle et constante de

Cause naturelle ☐
Cause violente ☐
Cause indéterminée ☐

A ................ le : ...........
Signature et cachet du
Médecin

| | |
|---|---|
| **A remplir et à clore par le médecin ( confidentiel ) : partie à séparer de celle de l'état civil et à la tutelle car anonyme.** | Partie réservée à la codification De la cause du décès ( ne rien inscrire) |

Commune de Wilaya de décès : ........................................ Sexe ............

Commune de résidence : ........................... Wilaya de résidence .................

Date de naissance .................. date décès ................. age ......... en années **(si enfant de moins de 1 an, précisez l'âge en mois, si moins d'1 mois, préciser l'âge en jours )**

Lieu du décès : ........................................ ( préciser l'un des lieux sus-cités)

**<u>Cause du décès :</u>** mentionner tous les évènements morbides ayant précédés le décès

**<u>Partie I :</u>** Maladie (s) ou affection (s) morbide (s) ayant **<u>directement</u>** provoqué le décès*
( la dernière ligne remplie doit correspondre à la cause initiale )

a ) ......................................................................

due à ou consécutive à : b) ......................................................................

due à ou consécutive à : c) ......................................................................

due à ou consécutive à : d) ......................................................................

* il ne s'agit pas ici du mode de décès , par exemple : défaillance cardiaque, syncope, mais de la maladie, du traumatisme ou de la complication qui a entraîné la mort.

**<u>Partie II :</u>**Autres états morbides, facteurs ou états physiologiques ( grossesse ... ) Ayant pu contribué au décès, mais non mentionné en partie **I**.
( Si décès maternel: femme décédée durant une grossesse, un avortement, dans ce Cas remplir correctement la partie **I** et préciser cet état clairement )

..........................................................................................

**Exemple :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| I.a) Embolie pulmonaire | I.a) septicémie | I.a) Détresse respiratoire | I.a) Coma |
| b) Fracture pathologique | b) Péritonite | b) Embolie pulmonaire | b) Œdème cérébral |
| c) Cancer IIaire du fémur | c) Perforation d'ulcère | c) Phlébite | c) Trauma crânien |
| d) Cancer du sein | d) Ulcère duodenal | d) Accouchement | d) Accident de route |
| II. | II. Alcoolisme | II. Varices | II. |

A : Le : Signature et cachet du Médecin

**Les données de l'état civil :**

- **Anonymes**
- **Concernent la date de naissance, la date de décès, le**
- **sexe, ainsi que les communes de domicile et de décès**

**Les causes du décès :**

- **La partie 1 comporte le processus morbide ayant directement conduit à la mort : mention « arrêt cardiorespiratoire » à proscrire !**
- **La partie 2 apporte des renseignements complémentaires sur les états morbides associés**

# Conclusion

- **L'examen des lieux et la levée de corps sont des actes techniques spécialisés**
- **Peuvent être confié à tout médecin**
- **Les errements d'une enquête judiciaire sont souvent en relation avec les faits ou imprudences commises sur place par les premiers intervenants**